

BAREME DES HONORAIRES



HONORAIRES TRANSACTION

dans le cadre d'un mandat de vente

TOUTES VENTES Net Vendeur

Jusqu'à 74 999 euros	5 000 €
entre 75 000 euros et 149 999 euros	7 000 €
entre 150 000 euros et 199 999 euros	9 000 €
entre 200 000 euros et 299 999 euros	12 000 €
entre 300 000 euros et 549 999 euros	15 000 €
entre 550 000 euros et 749 999 euros	20 000 €
entre 750 000 euros et 999 999 euros	25 000 €
A partir de 1 000 000 euros	3%

dans le cadre d'un mandat de recherche pour acquérir

Transaction inférieure à 100 000€	6 000 €
Transaction entre 100 000€ et 299 999€	9 000 €
Transaction à partir de 300 000€	5%

AVIS DE VALEUR

120 €

HONORAIRES LOCATION TTC

Locaux meublés inférieur à 12 mois / Habitation secondaire

(exclu du champ d'application de la loi 89-462 du 06.07.89)

* 80% du loyer mensuel HC à la charge du locataire

Locaux d'habitation ou mixtes (vide ou meublé)

(soumis à la loi du 6 juillet 1989) Habitation principale

4% du loyer annuel HC à la charge du bailleur

Locaux commerciaux

**10% du loyer annuel hors charges pour le preneur

** 7% du loyer annuel hors charges pour le preneur (si bail précaire)

locaux professionnels

**8% du loyer annuel hors charges pour le preneur

* Les frais de rédaction du bail sont inclus dans les honoraires de location

** Les frais de rédaction du bail et l'état de lieux d'entrée sont inclus dans les honoraires de location

Tarif HT à LA CHARGE DU LOCATAIRE

HONORAIRES RELATIFS

Visite/ Constitution du dossier / Rédaction du bail

Studio et T2 (surface jusqu'à 45m ²)	250 €	(dont 150€ pour la rédaction du bail)
T2 et T3/ T4 (surface au-delà de 45m ²)	320 €	(dont 180€ pour la rédaction du bail)
Etat des lieux (jusqu'à 45m ² habitable)	75 €	
Etat des lieux (entre 45 et 125m ²)	125 €	
Etat des lieux (au-delà de 125m ² habitable)	250 €	

Tarif HT à LA CHARGE DU BAILLEUR

HONORAIRES RELATIFS

Visite/ Constitution du dossier / Rédaction du bail

Studio et T2 (surface jusqu'à 45m ²)	250 €	(dont 150€ pour la rédaction du bail)
T2 et T3/ T4 (surface au-delà de 45m ²)	320 €	(dont 180€ pour la rédaction du bail)
Etat des lieux (jusqu'à 45m ² habitable)	75 €	
Etat des lieux (entre 45 et 125m ²)	125 €	
Etat des lieux (au-delà de 125m ² habitable)	250 €	

Plafond applicable :

Montant du plafond des honoraires imputables aux LOCATAIRES :

* Prestation de visite du preneur, constitution du dossier et rédaction de bail : 8 € TTC / m² de surface habitable

* Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m² de surface habitable